

Monsieur Loréfice
Directeur Général Sas Euronat

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre lettre du 2 août qui fait suite à votre lettre ouverte à la maire du lundi 31 juillet, à une pétition pour votre propre soutien lancée le mardi 1^{er} juillet, à une lettre ouverte à tous les Grayanais datée aussi du 2 juillet.

Nous nous étonnons de cette frénésie d'écriture. Plus simplement, pourquoi donc ne pas répondre sereinement aux questions posées par votre propriétaire bailleur, questions suggérées par le rapport de la Cour Régionale des comptes ?

Vous écrivez que les chiffres produits par la Mairie ainsi que ceux calculés par les géomètres experts assistés d'huissiers de justice sont inexacts, alors pourquoi ne pas les contester concrètement ? Au lieu de cela, vous tentez d'entrainer l'opinion publique en braquant les projecteurs ailleurs que sur votre propre Société. Nous constatons que l'association IFE-AIDE fait partie de ce dessein et vous citez au passage quelques noms, les jetant ainsi à la vindicte populaire. Cet agissement est indigne de votre fonction.

Effectivement, l'IFE-AIDE s'interroge sur les motivations qui ont conduit certains élus à ne pas voter la motion conduisant à informer les TDJ de la mise en demeure d'Euronat par la mairie de Grayan. Oui, l'intérêt des propriétaires-TDJ d'Euronat est bien sûr d'être tenus informés du devenir de leurs droits en cas de rupture de bail. Nous avons donc reçu ce vote d'opposition comme un vote hostile à nos intérêts.

Nous avons également été interpellés par le vote d'opposition à la motion précédente. Si la société Euronat est publiquement soupçonnée de malversations, il est normal de lui demander de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés afin qu'elle expose publiquement ses réponses lui permettant de se laver de tout soupçon.

C'est un processus normal dans notre démocratie en face duquel la Société Euronat est appelée à se justifier. Pourquoi gérer cette situation à la mode de Donald Trump ?

Si vos justifications sont correctes, tout rentrera dans l'ordre et nous ne doutons pas qu'il en sera ainsi. En revanche, si vous ne saviez pas vous justifier, nous comprendrions votre trouble car l'enjeu est effectivement de taille.

Comme nous l'avons suggéré dans notre message du 21 juillet adressé à nos adhérents, nous souhaitons vivement, s'il reste un différend après vos explications, qu'il fasse l'objet d'une négociation par laquelle chacun pourrait, nous n'en doutons pas, sortir la tête haute.

Afin de respecter l'équité de notre droit de réponse, nous vous demandons de bien vouloir publier la présente par le même canal que celui utilisé pour votre lettre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées,

Hugues Fouquet
Président IFE-AIDE

Grayan et L'Hôpital le 11 Août 2023,

Monsieur le Président,

Comme vous me le demandez, je diffuse votre lettre du 06 août dernier à l'ensemble des TDJ, et des propriétaires de caravanes et mobil-homes.

Celle-ci appelle les réponses suivantes qui, je le crains, vont conforter votre sentiment sur ma « frénésie d'écriture ».

Je n'ai pourtant fait que réagir à la dernière lettre de la maire aux Grayannais et à votre courrier aux adhérents de l'IFE.

S'il s'agit de « frénésie », que dire alors du déferlement médiatique de la part de la maire de Grayan auquel nous assistons depuis le début de l'année ?

Etrangement, cela ne semble pas vous émouvoir.

Vous vous demandez, non sans sous-entendu malveillant, à propos des chiffres présentés par la maire, « pourquoi ne pas les contester concrètement ? »

Il vous aura échappé que justement, dans ma lettre ouverte aux Grayannais, je les conteste on ne peut plus concrètement.

Cependant, il convient de préciser que la maire m'a adressé sa demande « d'explications » le 28 juillet dernier assortie d'une mise en demeure de répondre sous 3 mois, et que je lui ai demandé par retour immédiat de m'adresser l'entier dossier de « constats » car je ne suis en possession que d'une synthèse succincte et que ces constats ont été réalisés sans respecter le contradictoire.

Comme je m'y suis engagé publiquement, les réponses seront donc apportées en temps et en heure.

Vous me reprochez de citer quelques noms. C'est vous-même qui citez ces messieurs dans votre bulletin d'infos. Il faut que chacun ait le courage d'assumer ses prises de position et ses ambitions...

Quant à votre allusion « à la mode de Trump », si vous parlez de mise en scène médiatique, d'affirmations outrancières et mensongères, d'un goût prononcé pour les interviews, de shows politiques à répétition, d'une propension à la victimisation, alors oui je suis d'accord avec cette analyse mais du côté de la mairie.

Enfin, vous semblez souhaiter une « négociation ». Je rappelle que la maire a asséné à la société Euronat au mois de septembre 2022, un supplément de loyer de 2 millions d'euros sans la moindre concertation et encore moins une négociation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jean-Michel LOREFICE



Espace Naturiste International

Siège social : 33590 GRAYAN L'HÔPITAL – Tél. 0033 (0)5 56 09 33 33 – Fax 0033 (0)5 56 09 30 27 E-mail : info@euronat.com – www.euronat.com
SAS au capital de 500 000 € - RC 75 B 204 Bordeaux – Siret 302 476 403 00027 – TVA Intracom. FR 41 302 476 403